

LES TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES

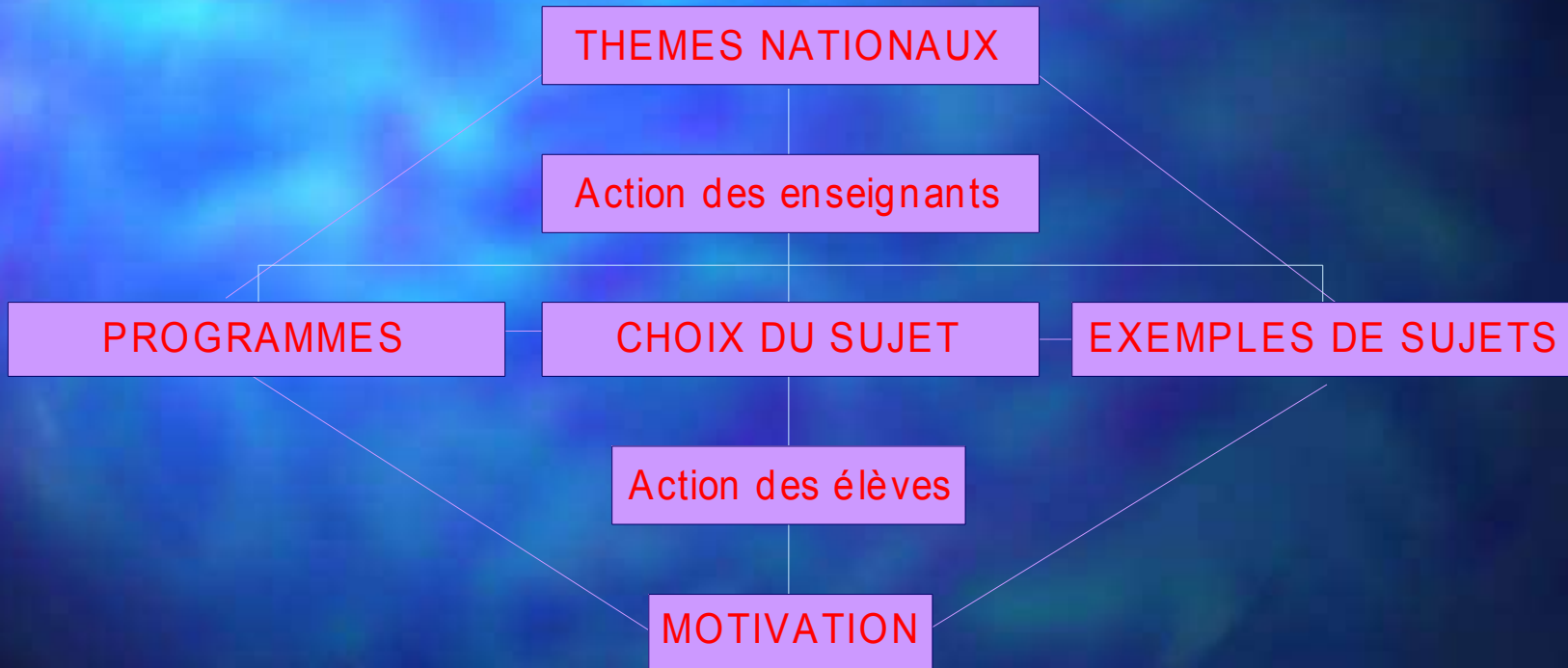
Cadre réglementaire

- **ARRETÉ DU 18-3-1999**
BOEN n°14 du 8 Avril 1999
- **circulaire de rentrée de la DESCO**
du 22 Décembre 1999,
- **les circulaires de rentrée suivantes**
- **Bulletin Académique n° 269 du 8**
décembre 2003.

Qu'est-ce qu'un TPE ?

- Un travail offrant une autre manière d 'appréhender des connaissances et des méthodes,
- s 'appuyant sur les disciplines,
- mettant en jeu la pluridisciplinarité,
- favorisant le travail en groupe,
- débouchant sur une production,
- évalué.

La démarche :



Les modalités d 'organisation:

- Prioritairement organisés autour de deux disciplines par groupe-classe,
- déterminées par le chef d 'établissement en concertation avec les équipes enseignantes,
- 2 h/ semaine sont inscrites dans le service des professeurs et dans l 'emploi du temps hebdomadaire des élèves (nds n°2000-031 du 25-2-2000, BOEN du 2-3-2000).

Le calendrier en classes Terminales:

- Avant la fin de l'année scolaire: détermination des couplages disciplinaires,
- entre septembre et fin janvier: réalisation du TPE
- De février à mi- avril : évaluation des TPE au sein de l'établissement, saisie des notes sur Océan
- Mi-mai: commission académique d'harmonisation

Le calendrier en classe de Première :

- Avant la fin de l'année scolaire: détermination des couplages disciplinaires,
- De la fin janvier à la mi-mai: réalisation du TPE,
- Mi-mai mi-juin: évaluation des TPE au sein de l'établissement.

Les différentes étapes :

- Choix du sujet
- recherches/recherche
- le carnet de bord
- la production finale
- la présentation orale
- l'évaluation

Les Thèmes Nationaux

Sont renouvelés par moitié
chaque année

Le choix du sujet :

- Partir des thèmes nationaux et des programmes,
- proposer un « remue-méninges » pour délimiter le sujet,
- prévoir ses possibles évolutions

Recherches / recherche :

- S 'initier aux recherches,
- valider et faire valider sa documentation,
- connaître les personnes ressources.



Le carnet de bord :

- Il est personnel,
- il rend compte de la démarche suivie, des pistes abandonnées, des trouvailles faites,
- il est tenu régulièrement.

La production finale :

- Elle est pertinente par rapport au sujet choisi,
- elle peut prendre différentes formes: dossier « papier », vidéo, CD-Rom, site Internet, saynète, etc.

La présentation orale :

- Concerne tous les élèves ayant participé au TPE,
- rend compte de la démarche suivie,
- permet de faire un bilan,
- doit être critique,
- implique un moment d'échange avec les évaluateurs,
- se prépare.

L ' évaluation :

- Ses critères doivent en avoir été portés à la connaissance des élèves et des familles,
- est individuelle, même en cas de production collective,
- porte sur le travail fait tout au long de l ' année, (8 points / 20 sont attribués par les enseignants ayant encadré le TPE),
- 6 points / 20 portent sur la production finale
- 6 points / 20 portent sur la présentation à l'oral.